Un exemple remarquable pour notre transition énergétique

Sur la commune de St Sauveur (54), il n'y a pas besoin de s'interroger sur la transition énergétique : c'est une activité très ancienne. La dernière scierie qui subsiste fonctionne grâce à l'énergie hydraulique. Il en en fut répertorié 11 sur ce petit cours d'eau depuis le XVIème siècle.

En aval de la scierie du Marquis (en ruines) –à droite sur le plan-, la prise d'eau sur le Val alimente un bief creusé à flanc de coteau. Au bout de 2km, le dénivelé de 40m par rapport au ruisseau permet d'obtenir une chute d'eau captée dans une conduite forcée qui actionne une turbine.
http://www.machet.eu/#histoire

Un canal assis sur une courbe de niveau, a permis d'obtenir une chute de 40 m

Aménagement du territoire et valorisation hydraulique.

Que peut-on faire avec de l'eau et du bois en 2012 ?

Première solution : (1) laisser filer l'eau dans des « rivières sauvages » vers l'océan et exporter le bois en Chine.

Alternative écologique, économique et sociale : exploiter la forêt, scier le bois sans recourir à l'énergie nucléaire, transformer, valoriser les produits locaux et … très accessoirement, créer des emplois.

L'aménagement du territoire rural ne se résume pas à cet exemple remarquable, mais c'est l'addition de ce genre d'activités qui contribue au maintien du tissu rural.
http://machetproduction.wordpress.com/sciage-facon-force-eau-hydraulique/

Un aménagement cependant contraire au dogme et aux textes actuels sur l'eau

Cet ingénieux canal (2) … est très mal vu par la continuité écologique alors qu'il serait nécessaire d'en créer de multiples dans le cadre de la transition énergétique
http://cedepa.fr/gestion-de-leau/

Potentiel hydraulique de la France

Ces possibilités de valorisations énergétiques offertes par l’eau et le relief, tournées en dérision quand la production est inférieure à 200 kW, ne sont pas prises en compte dans l’estimation du potentiel hydroélectrique national qui nous semble à cet égard très sous-estimé.

(1) ce scénario est très en vogue en 2012.

(2) « Machet » est porté par une Collectivité. Il faudrait aussi susciter des Machet privés : des milliers de sites en France pourraient recouvrer un usage sans le frein dogmatique et l’étau administratif.